

M. 1848. 6. 6. 17

N<sup>o</sup> 10  
 Wintrebert  
 Pierre Augustin  
 marié à  
 Gout  
 Flore Joseph

Le six mil huit cent quarante huit, le sixieme jour du mois de Juin à  
 neuf heures du matin, en la mairie et pardevant nous Adolphe Bourdrel,  
 Maire officier de l'état civil de la Commune de Wispernes, Canton et arron-  
 dissement de Saint Omer, Département du Pas de Calais, ont comparu  
 publiquement Pierre Augustin Joseph Wintrebert, âgé de trente ans,  
 Cantonnier né à Wispernes, le six Mai, mil huit cent dix huit ainsi  
 qu'il résulte des registres de cette Commune et y Domicilié, fils majeur  
 légitime de Pierre Augustin Joseph Wintrebert Cantonnier et de Marie  
 Catherine Libersart, Domiciliés en cette Commune, présents et  
 consentants, D'une part; Et Demoiselle Flore Joseph Gout âgée  
 de vingt neuf ans ménagère, née à Wispernes le huit avril mil  
 huit cent dix neuf ainsi qu'il résulte des registres de cette Commune,  
 et y Domiciliée fille majeure légitime de Pierre François Gout -  
 Couvreur en faïence et de Josephine Flament Domiciliés en cette dite  
 commune, présents et consentants D'autre part, desquels nous ont  
 requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux  
 et dont les publications ont été faites devant la principale porte  
 de la maison commune de Wispernes savoir la première le cinq  
 un Mai dernier, et la seconde le six huit du dit mois, jours de  
 Dimanche à l'heure de midi; aucune opposition audit mariage  
 ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leurs requêtes, lecture  
 faite, tous des actes représentés qui demeureront annexés au présent  
 après avoir été paraphés par les parties et par nous, que du  
 chapitre six du titre du code civil intitulé du mariage;  
 avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils  
 veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux  
 ayant répondu séparément et affirmativement; déclarons au  
 nom de la loi que le sieur Pierre Augustin Joseph Wintrebert.

et la Demoiselle Flore Joseph Gout sont unis par le mariage.  
 De quoi nous avons dressé acte en présence d'aimable Joseph  
 Wintrebert, âgé de vingt huit ans, Cantonnier, Domicilié à Wispernes  
 de Louis Joseph Wintrebert, âgé de quarante trois ans, institué  
 de François Joseph Gout âgé de vingt trois ans, ouvrier  
 Charpentier, et de Charles François Flament, âgé de cinquante  
 un ans, Charon, tous époux Domiciliés à Wispernes qui nous  
 ont déclaré le premier être frère germain du comparant, le deuxième  
 être cousin dudit comparant, le troisième être frère germain de la  
 comparante et le quatrième être oncle maternel de ladite comparante  
 et sont les époux, les pères des époux, et les quatre témoins signés  
 à ce nous le présent acte, les mères des époux ont déclaré que  
 savoir signés de ce interpellé après lecture faite.  
 C. J. Flament Wintrebert Gout François  
 L. Wintrebert x J. Wintrebert Bourdrel  
 J. Wintrebert Flore Gout